



Escroquerie : Règlement à l'amiable

Par **GooCel**, le **06/11/2018 à 18:16**

Bonjour,rrnrnJe me permets de vous présenter ma situation très rapidement afin d'obtenir si possible votre aide.rnrnJe vous remercie d'avance pour la lecture.rnrnIl y'a a peu près un an et demi, je travaillais en tant que stagiaire au sein d'une agence bancaire. Mon stage s'étant passé dans de mauvaises conditions et étant personnellement très endetté, j'ai abusé de ma situation et ai profité de la présence de "comptes abandonnés" pour voler une somme aux alentours de 8000 euros.rnrnAujourd'hui je suis convoqué au commissariat pour un motif d'escroquerie et dans le cadre de cette affaire.rnrnEn un an et demi, j'ai repris ma vie en main, je suis en contrat de professionnalisation, j'étudie et je travaille dans un cadre où je m'épanouis.rnrnJe voudrais savoir si il est possible de régler cette affaire à l'amiable, sans passer par des tribunaux et si oui, comment contacter le plaignant afin de régler le problème ? Des informations à ce sujet me seront elles fournies au cours de mon audition libre ?rnrnJe veux juste rembourser et oublier cette affaire qui me hante.rnrnEn espérant que cette voie là est possible, j'ose a peine imaginer l'impact d'une condamnation par tribunal sur ma vie alors que je reprends enfin les choses en main.rnrnMerci pour vos éventuelles réponses.rnrnTrès bonne soirée.

Par **Visiteur**, le **06/11/2018 à 18:21**

BonjourrrnVous pouviez faire une proposition de règlement avant que ce dossier soit si avancé.rnCela semble être bien tard, qu'en dit votre avocat ?

Par **GooCel**, le **06/11/2018 à 18:23**

J'ai été pris de court, donc je n'ai pas d'avocat. Pensez vous que ce soit nécessaire dans le cadre de l'audition libre ?
En ce qui concerne la proposition de règlement, je suis aujourd'hui étudiant et je vais prendre un crédit avec ma compagne pour rembourser.
Je souhaiterais si possible éviter la case tribunal et régler cela à l'amiable.

Par **Visiteur**, le **06/11/2018 à 18:46**

Bonjour
Je pense qu'il est préférable de voir ça avec un avocat. Lui même pourra négocier (si c'est possible) mieux que vous.

Par **GooCel**, le **06/11/2018 à 18:52**

Merci pour votre temps et vos réponses.

Par **amajuris**, le **06/11/2018 à 20:08**

bonjour,
si la banque a déposé une plainte vous, même si la banque retire sa plainte, cela n'entraîne pas automatiquement l'arrêt des poursuites.
voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16862>
salutations

Par **GooCel**, le **06/11/2018 à 20:10**

Merci pour cette précision, il s'agira par conséquent de plaider ma cause auprès de la banque et du procureur pour un arrêt des poursuites.
Pensez-vous que dans un tel cas, une peine de prison puisse être requise à mon encontre ?